

Chères consœurs, Chers confrères,

Je tiens tout d'abord à remercier Brigitte TARKOWSKI, Présidente du Conseil régional de l'Ordre des pédicures-podologues d'Occitanie, ainsi que tous les élus pour leur accueil. C'est avec plaisir que j'intègre l'équipe et que je me présente à vous.

Je suis pédicure-podologue depuis 2012, ma pratique professionnelle repose sur des valeurs fortes : l'empathie, l'écoute et la rigueur. Passionné par mon métier, je m'efforce chaque jour d'accompagner mes patients avec bienveillance.

Mon engagement va au-delà des soins, puisqu'il se traduit également par mon implication bénévole dans plusieurs associations comme la FECOP (Fédération de l'exercice coordonné pluriprofessionnel en soins primaires), la présidence et la gérance de la SISA de la MSP où j'exerce. Depuis 2020, je suis fier de contribuer activement à la vie locale, aussi bien dans ma pratique professionnelle que dans mes fonctions de conseiller municipal ou encore de secrétaire général de la CPTS de mon bassin.

En juillet 2024, je me suis engagé au sein du CROPP Occitanie, renforçant ainsi mon implication au service de la profession de pédicure-podologue à une échelle régionale.

L'innovation et la collaboration sont, pour moi, les clés de l'avenir de notre profession. Avec mes consœurs et confrères, nous œuvrons pour toujours offrir le meilleur à nos patients, dans un cadre humain et bienveillant en assurant la qualité et la sécurité de nos soins.

Bien confraternellement,

Pierre-Marie HAUDRY



- 1 **Éditorial**
- 2 **Résultats de l'élection de la chambre disciplinaire de première instance Occitanie / Agenda / Prestation de serment**
- 3 **Budget prévisionnel 2025 / Nouvelles publications**
- 4 **Prise en charge des prescriptions de CHUP et CHUT / Le rôle des visites confraternelles chez les professionnels de la région Occitanie**
- 5 **Mouvements du tableau**



CONSEIL RÉGIONAL DE L'ORDRE
DES PÉDICURES-PODOLOGUES
OCCITANIE

13, impasse
de la Flambère,
bât B1-RDC
31300 TOULOUSE
Tél. 05 34 51 97 74
contact@occitanie.cropp.fr

Permanences téléphoniques

Lundi
8h > 12h30 - 13h > 17h

Mardi et mercredi
8h > 12h30 - 13h > 16h30

Jedi et vendredi
8h > 12h30 - 13h > 16h

Directrice de la publication :
Brigitte TARKOWSKI
Rédacteurs : Séverine DA CRUZ,
Pierre-Marie HAUDRY,
Thibaut SAGNES
Tirage : 1370 exemplaires
ISSN : 2647-4670

Résultats de l'élection de la chambre disciplinaire de première instance Occitanie

Le 06 septembre 2024 a eu lieu l'élection des membres de la CDPI Occitanie. Il a été procédé au renouvellement total du 1^{er} collège et au renouvellement partiel du 2nd collège.

La chambre disciplinaire de première instance comprend dorénavant, outre son président, deux collèges :

- Le premier Collège composé de : Deux membres titulaires et deux membres suppléants élus par le conseil régional ou interrégional parmi ses membres pour trois ans ;

1^{er} collège

CAMILLE GEORGE	Titulaire
PIERRE-MARIE HAUDRY	Titulaire
MARION LAMAUD	Suppléante
JEAN BASCOU	Suppléant

- Le deuxième Collège composé de : Deux membres titulaires et deux membres suppléants élus par le conseil régional ou interrégional parmi les membres et anciens membres des conseils de l'ordre dans les conditions prévues à l'article L. 4322-10, à l'exclusion des conseillers du conseil concerné en cours de mandat. Les mandats des membres ainsi élus sont de six ans, renouvelables par moitié tous les trois ans.

2^{eme} collège

CATHERINE LAMBERT-MATTA	Titulaire
JEAN-PIERRE ROBLES	Titulaire
ISABELLE PIAU	Suppléante
MARIE-CHRISTINE GUIRAUD	Suppléante

AGENDA

Conseils Régionaux 2025

Lundi 31 mars
Lundi 16 juin
Lundi 22 septembre
Lundi 15 décembre

Comités départementaux de l'exercice coordonné 2024

Jeudi 12 septembre (Lot)
Mardi 24 septembre (Haute-Garonne)
Jeudi 26 septembre (Ariège)
Vendredi 29 novembre (Hautes-Pyrénées)

Prestations de Serment professionnel 2024/2025

Lundi 14 octobre 2024
Lundi 25 novembre 2024
Lundi 10 mars 2025

Conciliations CROPP Occitanie 2024/2025

Lundi 21 octobre 2024
Lundi 28 octobre 2024
Lundi 18 novembre 2024
Lundi 25 novembre 2024
Lundi 20 janvier 2025

Comités territoriaux de Santé 2024/2025

Mardi 10 décembre 2024
Vendredi 10 janvier 2025

Bureaux 2025

Lundi 13 janvier
Lundi 24 février
Lundi 14 avril
Lundi 07 juillet
Lundi 8 septembre
Lundi 13 octobre

Conférences des Présidents 2024/2025

Jeudi 03 octobre 2024
Vendredi 14 mars 2025
Vendredi 26 septembre 2025

Conférence des Trésoriers 2024

Jeudi 24 octobre

Convocations 2024/2025

Lundi 09 septembre 2024
Lundi 14 octobre 2024
Lundi 16 décembre 2024
Lundi 06 janvier 2025
Lundi 13 janvier 2025

ONDPS 2024

Mardi 26 novembre

Visites confraternelles 2024/2025

Mercredi 28 août 2024
Lundi 21 octobre 2024
Lundi 7 avril 2025

Les dates présentées ci-dessus sont susceptibles d'évoluer

PRESTATION DE SERMENT

Le 25 novembre dernier, j'ai été reçue par les élus du CROPP Occitanie, Mme Brigitte Tarkowski et M. Thibaut Sagnes, pour ma prestation de serment en tant que pédicure-podologue. Un accueil chaleureux et bienveillant m'a été réservé lors de mon arrivée, couronné de nombreux échanges instructifs sur notre profession et ses pratiques.

La prestation de serment, bien que son aspect soit formaliste, est un engagement envers nos patients, envers nos consœurs, nos confrères mais aussi envers nous-même. Cette déclaration solennelle nous rappelle l'importance de nos soins quotidiens, la responsabilité que nous engageons chaque jour en exerçant et le sens de notre métier auprès des patients en tant que professionnel de santé.

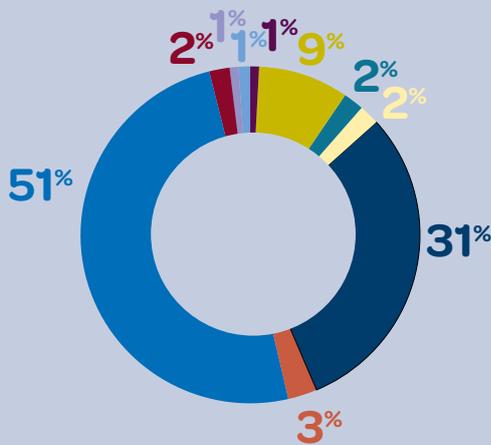
C'est donc à travers ces quelques phrases récitées puis écrites que j'ai rejoint la profession et que je suis fièrement inscrite tableau de l'Ordre des pédicures-podologues.

Axelle MOREAU



Budget prévisionnel 2025

ACHATS DIVERS EDF	1974
LOCATIONS IMMOBILIÈRES	
+ CHARGES LOCATIVES	16 300
FOURN ENTRETIEN	2 931
ENTRETIEN	30 66
INDEMNITÉS	59 430
TÉLÉPHONIE	5 805
PERSONNEL	96 000
RÉM HONORAIRES	3 127
DIVERS	1 050
AMORTISSEMENTS	2 500
SOLDE EXCEPTIONNEL	-2 220
IMPÔTS	20
	189 983



66% des personnes en situation de handicap sont confrontées à des difficultés d'accès aux soins, selon une enquête IFOP pour APF France handicap (2022).



→ **Améliorez l'accès aux soins** des personnes à besoins spécifiques :

Inscrivez-vous sur l'Annuaire de l'Accessibilité des cabinets médicaux et paramédicaux !

Un outil pour toutes les personnes à besoins spécifiques : personnes en situation de handicap (**moteur, visuel, auditif, intellectuel, TSA, cognitif, psychique**), en perte d'autonomie, obèses et/ou allophones.



NOUVELLES PUBLICATIONS

en ligne sur le site www.onpp.fr

« La télésanté en pédicurie-podologie »

Cette fiche décline les composantes de la Télésanté et comment le pédicure-podologue peut y avoir recours, cette pratique étant très encadrée.

https://www.onpp.fr/assets/cnopp/fichiers/publications/ONPP_FichePratique_TELESANTE%CC%81_VF.pdf

« Accès et incrémentation du dossier médical partagé (DMP) via le WEB PS DMP par le pédicure-podologue »

Les pédicures-podologues peuvent désormais consulter et alimenter le Dossier Médical Partagé de leurs patients via le Web PS. En effet, la Caisse Nationale d'Assurance Maladie (CNAM) a mis à disposition le site Web PS afin de permettre aux professionnels d'accéder à des DMP, en fonction des droits qui leur sont accordés et des caractéristiques de leur activité. La Commission Vie professionnel a produit cette fiche pratique qui précise les modalités d'accès et d'incrémentation des données dans le DMP.

https://www.onpp.fr/assets/cnopp/fichiers/publications/ONPP_FichePratique_Acces_et_incrementation_du_DMP_VF.pdf



PRISE EN CHARGE DES PRESCRIPTIONS DE CHUP ET CHUT

Depuis le 1^{er} juillet 2024, la prise en charge des prescriptions de chaussures thérapeutiques par les pédicures-podologues est devenue effective et fait l'objet d'un remboursement.

Chaussures thérapeutiques à usage temporaire (CHUT)

Les chaussages à usage temporaire ou CHUT sont indiqués pour la mise en décharge d'une zone, notamment lors de chaussage postopératoire, de douleur aiguë ou de plaie.

Elles permettent un réglage à géométrie variable de l'espace chaussant et sont utilisées pour des besoins ponctuels. Cette chaussure est techniquement conçue et utilisée de façon temporaire.

Il existe plusieurs types de chaussures thérapeutiques sur mesure à usage temporaire dont :

- les chaussures à décharge de l'avant-pied ;
- les chaussures à décharge du talon ;
- les chaussures pour avant-pied à grand volume.

Concernant les CHUT, il n'y a pas de renouvellement pris en charge.

Chaussures thérapeutiques à usage prolongé (CHUP)

Les chaussures à usage prolongé ou CHUP sont indiquées pour les affections du pied impossible à chauffer avec des chaussures ordinaires.

La chaussure thérapeutique à usage prolongé est un dispositif médical qui est prescrit lors de la présence de pathologies neuromusculaires évoluées, de pieds

neurologiques, vasculaires et orthopédiques avec un risque évolutif en termes de douleur et de raideur dès lors qu'elles sont incompatibles avec le port de chaussures classiques du commerce.

Cette chaussure est techniquement conçue et utilisée de façon prolongée.

Pour le pied diabétique, la chaussure thérapeutique à usage prolongé est destinée à des patients dont les déformations demandent maintien, chaussant particulier ou volume que ne peut assurer une chaussure ordinaire. La tige de chaussure modulable par thermoformage de certains modèles permet une relative adaptation au volume des orteils déformés.

Les chaussures thérapeutiques de série à usage prolongé sont recommandées pour les patients atteints de maladies telles que la polyarthrite rhumatoïde car elles peuvent réduire les douleurs au pied et augmenter la mobilité générale.

En présence d'une polyarthrite rhumatoïde, il est recommandé que le chaussant soit confortable, permette la mobilité et la stabilité.

Il est recommandé d'informer le patient sur l'intérêt et les raisons de porter une chaussure thérapeutique à usage prolongé afin d'aider à améliorer son observance.



La prise en charge est assurée pour une durée minimale d'un an pour les adultes à compter de la date de livraison, pour les enfants avant un an en fonction de la croissance.

> Une fiche pratique et un modèle de prescription pour la délivrance d'une CHT ou d'une CHUP sont disponibles sur le site Internet de l'Ordre via le lien suivant :

[https://www.onpp.fr/communication/publications/livrets-et-fiches-pratiques/les-fiches-pratiques/la-prescription-de-chaussures-therapeutiques-\(chut-et-chup\).html](https://www.onpp.fr/communication/publications/livrets-et-fiches-pratiques/les-fiches-pratiques/la-prescription-de-chaussures-therapeutiques-(chut-et-chup).html)

LE RÔLE DES VISITES CONFRATERNELLES CHEZ LES PROFESSIONNELS DE LA RÉGION OCCITANIE

Le conseil régional met en place des visites confraternelles en vue d'accompagner les pédicures-podologues dans la conformité de leur local professionnel selon l'article R.4322-77 du code de déontologie et des recommandations déontologiques émises par le Conseil national sur « le partage des locaux », les « conditions matérielles nécessaires pour l'exercice de la pédicurie-podologie » et la « composition du local professionnel ». Ces visites sont menées dans un esprit de bienveillance et d'accompagnement.

Un premier contact téléphonique est établi afin d'envisager une date de visite, favorable pour les élus qui se déplacent et les professionnels visités. Un questionnaire et un courrier sont envoyés dans la foulée pour valider la visite et rassurer le professionnel sur les attentes de celle-ci.

L'objectif de ces visites est de renforcer la qualité des soins instrumentaux et des soins orthétiques pour assurer la sécurité des patients en respectant la salle de consultation, distincte de l'atelier pour les appareillages, la confidentialité de la salle d'attente et le non-partage du bâtiment avec des activités commerciales ou de bien-être.

En favorisant un dialogue ouvert et constructif, ces visites sont généralement bien perçues car elles permettent au professionnel de santé d'évoluer dans ses pratiques professionnelles tout en respectant le code de la santé publique.



MOUVEMENTS DU TABLEAU du 01/03/2024 au 31/12/2024

Inscriptions

Nom	Prénom	Dép.	Ville	Nom	Prénom	Dép.	Ville
BALESDENS	Marcus	31	S ^t PIERRE DE LAGES	KASSIANOW	Emma	11	LIMOUX
BREART	Laly	11	NARBONNE	KIRSCHER	Anaëlle	46	GIRAC
CABRIES	Justine	31	S ^t JEAN	LAVAIL	Justine	66	ARGELES SUR MER
COURTADE	Lisa	82	MONTAUBAN	LE BOSQUAIN	Marine	31	TOULOUSE
DAGNAC	Thomas	31	TOURNEFEUILLE	LEYMOND	Lise	31	TOULOUSE
DIAZOU	Marie-Amélie	82	REALVILLE	MOREAU	Axelle	66	RIVESALTES
DRYJARD DES GARNIERS	Théo	31	COLOMIERS	OUSTRIC	Justine	34	VENDARGUES
DUMAS	Diane	34	MONTPELLIER	PORTES	Chloé	34	MONTAUD
DURANTE	Albane	30	ROQUEMAURE	RAYNAL	Axel	12	CAUSSE ET DIEGE
ESCUДИER DONNADIEU	Félix	31	CORRONSAC	SOLIVA	Carmen	30	NIMES
GENIEYZ	Lisa	34	LATTES	UFFERTE	Eva	31	MERVILLE
HAMENED	Mathilda	31	TOULOUSE	VILE	Loris	66	RIVESALTES

Reprise d'activité

Nom	Prénom	Dép.	Ville	Nom	Prénom	Dép.	Ville
BELLEC	Tanguy	34	MONTPELLIER	RIZZI	Charlotte	81	ALBI
BERTHIER	Joséphine	11	ALET LES BAINS	SOLE	Benoît	31	TOULOUSE
DUPUY	Fanny	31	TOULOUSE				

Transferts du CROPP OCCITANIE vers un autre CROPP-CIROPP

Nom	Prénom	Dép.	Ville	Vers
AHISSOU	SUZANNE	30	LE GRAU DU ROI	CROPP HAUTS-DE-FRANCE
BRISSOT	PIERRE LOUIS	31	TOULOUSE	CIROPP ILE-DE-FRANCE & OUTRE-MER
CABRERA	LOU	31	TOULOUSE	CROPP AUVERGNE-RHONE-ALPES
DELATRE	MALLAURY	82	LA VILLE DIEU DU TEMPLE	CROPP NORMANDIE
DUHAU	PAULINE	31	CUGNAUX	CROPP NOUVELLE-AQUITAINE
ESPIET THOMAS	KARINE	40	CAPBRETON	CROPP NOUVELLE-AQUITAINE
GANET	ARNAUD	30	CALVISSON	CROPP NOUVELLE-AQUITAINE
LAGIER	MARIE	30	PONT S ^t ESPRIT	CIROPP PACA & CORSE
LAHILLE	JULIE	32	ENDOUFIELLE	CROPP PAYS DE LA LOIRE
OUSTRIC	JUSTINE	34	VENDARGUES	CROPP CENTRE-VAL DE LOIRE
PASQUINI	THEO	82	MONTAUBON	CROPP NOUVELLE-AQUITAINE
PERILHOU	AURELIE	65	LOURDES	CROPP NOUVELLE-AQUITAINE
PORRAS	MAELYS	34	LATTES	CIROPP ILE-DE-FRANCE & OUTRE-MER

Transferts d'un autre CROPP vers le CROPP Occitanie

Nom	Prénom	Dép.	Ville	Depuis
BENOIT	DAPHNEE	30	S ^t JEAN DE MARUEJOLS & AVEJAN	CIROPP ILE-DE-FRANCE & OUTRE-MER
GUILLAUD	LAURA	30	S ^t AMBROIX	CIROPP PACA CORSE
GUILLOTH	LAURE	45	DAMPIERRE EN BURLY	CROPP CENTRE-VAL DE LOIRE
MAHE	ANAIS	34	MONTPELLIER	CIROPP PACA & CORSE
MANGEOT	JEAN-REMI	34	VILLENEUVE LES BEZIERS	CROPP AUVERGNE-RHONE-ALPES
MAZZOLO	GEOFFREY	34	COLOMBIERS	CIROPP ILE-DE-FRANCE & OUTRE-MER
PICHARD	LORIS	30	S ^t JEAN DE MARUEJOLS & AVEJAN	CIROPP ILE-DE-FRANCE & OUTRE-MER
SIMON	TANGUY	34	MONTPELLIER	CIROPP ILE-DE-FRANCE & OUTRE-MER
TAILLEFER	VIVIEN	9	VARILHES	CIROPP ILE-DE-FRANCE & OUTRE-MER

Cessations d'activité

Nom	Prénom	Dép.	Ville	Nom	Prénom	Dép.	Ville
BRUGUIER	ALICE	34	LATTES	MONTET	MATHIAS	65	LOUDENVIELLE
FLAVIGNY	FABIENNE	65	LOURDES	RAMOS	LENA	31	SAVIGNAC
LACANAL	MARTINE	31	TOULOUSE	ROUDET	MARIE	32	AUCH
LATOUR	BERNADETTE	65	LOURDES	SANZ EMOURGEON	DANIELLE	31	TOULOUSE
LEGRAND	LAURINE	11	ARMISSAN	THIERRY	YANNICK	11	NARBONNE
LESCOT LAYRISSE	JEANNE	31	ST GAUDENS				